



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 10 août 2026, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Benjamin Canzani
Mme Marie-Soleil Poulin	Mme Marie-Pier Lévesque
M. Guillaume St-Pierre	M. Mario St-Pierre (<i>absent</i>)

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2026-08-10-1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2026-08-10-2 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2026-08-10-3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Pier Lévesque, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 juillet 2026
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
10. Résolutions
 - 10.1 Approbation et autorisation de signature – transaction et quittance – dossier 450-17-008737-232 (lot 6 343 633)
 - 10.2 Demande de soutien financier Lac-Lippé
 - 10.3 Demande de subvention Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde
 - 10.4 Demande d'usage conditionnel au 1188, route 141
 - 10.5 Demande de dérogation mineure au 125, chemin du Père-Roy
 - 10.6 Offre de services EXP 2e partie 9e rang
 - 10.7 Demande d'aide PAVL 2e rang 9e rang
 - 10.8 Travaux chemin Saint-Denis – Libération de la retenue
 - 10.9 Réhabilitation route 251 – Libération de la retenue de 5%
 - 10.10 Entente de loisirs – Ville de Coaticook
 - 10.11 Demande de prolongation des sauveteurs
11. Culture et Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde (Infrastructures des loisirs et nouveaux arrivants)
12. Forêt Hereford
13. Lac Lippé
14. Lac Wallace
15. Loisirs, Famille et MADA
16. Plan climat et SADD
17. Régie Incendie



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

18. RIGDSC
19. Sécurité civile
20. Table des usagers (Mont Hereford)
21. Période de questions
22. Autres sujets
23. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2026-08-10-4 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions générales du public.

2026-08-10-5 **SUIVI DES DEMANDES**

Les demandes reçues ont été répondues ou le seront dans les prochains jours.

2026-08-10-6 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 13 juillet 2026 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2026-08-10-7 **DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2026 (277 574,27 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en juillet 2026 et les états financiers mensuels de juillet 2026. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juillet 2026.

IL EST PROPOSÉ, par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Pier Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON
Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2026-08-10-8

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire Steve Lanciaux mentionne que pour donner suite à la demande de Madame Joanne Beaudin en janvier dernier, Innergex a rencontré plus de 144 visiteurs à Coaticook, lors de leur Portes ouvertes le 15 juillet dernier. Il y a eu des gens pour, des gens contre et des médias. Une belle rencontre.

Il n'y a actuellement aucune nouvelle concernant les panneaux solaires.

Monsieur le maire demande à la population de s'inscrire à CITAM (Alertes de masse). Le lien est disponible sur la page Facebook et la page internet de la municipalité. Ça ne coûte rien et ne vous engage à rien. Dans le cas où il y aurait une panne de courant, un problème avec l'eau potable, vous recevrez une notification par courriel, texto ou appel téléphonique pour vous avertir.

Un rappel important concernant les chiens en liberté. SVP garder vos chiens chez vous. Attachez-les ou gardez-les en laisse. Il y a beaucoup de chiens qui se promènent en liberté sans surveillance. La SPA est appelée à se déplacer trop souvent pour des chiens en liberté.

Une génératrice stationnaire est en cours d'installation au Centre communautaire. Elle sera très utile en cas de situation d'urgence.

Le maire a aussi le droit d'avoir une vie privée. Il est disponible, mais il reçoit des appels téléphoniques le soir et les fins de semaine, qui ne sont pas des urgences, svp, respecter sa vie privée.

2026-08-10-9

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de juillet 2026, le rapport du mois de juin 2026 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en juillet 2026, soit vingt-huit (28) permis.

2026-08-10-10

RÉSOLUTIONS

2026-08-10-10.1

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 450-17-008737-232 (LOT 6 343 633)

ATTENDU QUE la Municipalité était impliquée dans un litige judiciairisé (dossier 450-17-008737-232);

ATTENDU QUE les défendeurs-demandeurs reconventionnels ont fait une offre à la Municipalité pour régler le dossier à l'amiable et qu'après négociation, les parties en sont venues à une entente de principe;

ATTENDU QUE Le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une proposition de Transaction et quittance relativement règlement de ce litige;

ATTENDU QUE le projet de Transaction et quittance respecte la teneur des discussions en vue de rechercher les termes d'une entente négociée afin de régler le litige dans ledit dossier;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde, sans préjudice ni admission de quelque nature que ce soit et dans le seul but de mettre fin au présent litige, est en accord avec le contenu de l'entente proposée et souhaite que celle-ci soit consignée par écrit et signée par les parties;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde approuve la transaction-quittance qui lui a été soumise.
- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde autorise monsieur le maire et madame la directrice générale, à signer le projet de Transaction et quittance tel que présenté au conseil en date des présentes, et tout autre document nécessaire et utile afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-08-10-10.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER LAC-LIPPÉ

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une demande de soutien financier datée du 12 juin 2026, de la part de l'APELL, pour l'analyse de l'eau du Lac Lippé;

ATTENDU QUE le coût total des analyses pour 2026 s'élève à 1 425,60 \$, plus une majoration de 5 % pour 2027;

ATTENDU QUE l'APPEL sollicite la participation financière de la municipalité pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Pier Lévesque, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde une contribution financière maximale de 147,00 \$ plus taxes pour l'année 2026, soit l'équivalent du coût des analyses à la plage du Lac Wallace.
- **QUE** le montant soit imputé au poste budgétaire prévu pour les subventions aux organismes;
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement conformément aux modalités établies.

Adoptée.

2026-08-10-10.3 DEMANDE DE SUBVENTION GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU QUE Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde a transmis à la Municipalité de Saint-Herménégilde, des factures liées au repas communautaire (dîner spaghetti) qui a eu lieu le 12 mai 2026;

ATTENDU QUE les factures totalisent un montant de 485,35 \$, incluant le coût de la location de la salle communautaire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite soutenir Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde dans la réalisation de ses activités au bénéfice de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Pier Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde à Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde, une subvention d'un montant maximal de 399,00 \$, correspondant au remboursement des factures admissibles déposées, moins le coût de la location de la salle communautaire.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- **QUE** le montant soit imputé au poste budgétaire prévu pour les subventions aux organismes.
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement conformément aux modalités établies.

Adoptée.

2026-08-10-10.4 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL AU 1188, ROUTE 141

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-07-22-2026

ATTENDU QUE la demande d'usage conditionnel déposée concerne le changement d'usage pour l'exploitation d'un établissement hôtelier (hébergement touristique général) au 1188, route 141;

ATTENDU QUE la demande a été déposée conformément aux dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur;

ATTENDU QUE l'usage projeté est permis dans la zone visée sous réserve de l'approbation d'une demande d'usage conditionnel par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande au regard des critères prévus au règlement applicable ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation la demande d'usage conditionnel visant à permettre un établissement hôtelier limitatif de type résidence de tourisme au 1188, route 141, sous réserve du respect de l'ensemble de la réglementation municipale, du maintien de la conformité de l'installation septique ainsi que du respect des exigences relatives à la quiétude du voisinage, aux matières résiduelles, à l'éclairage, à l'affichage et aux aménagements extérieurs.

ATTENDU QU'un avis public de demande d'usage conditionnel a été publié le 23 juillet 2026.

ATTENDU QU'un maximum de 15 établissements hôteliers est autorisé dans la zone VI-2, et qu'il y en a actuellement 14.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande d'usage conditionnel visant à permettre un établissement hôtelier limitatif de type résidence de tourisme au 1188, route 141, sous réserve du respect de l'ensemble de la réglementation municipale, du maintien de la conformité de l'installation septique ainsi que du respect des exigences relatives à la quiétude du voisinage, aux matières résiduelles, à l'éclairage, à l'affichage et aux aménagements extérieurs.

Adoptée.

2026-08-10-10.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 125, CHEMIN DU PÈRE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-07-22-2026

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise le remplacement des lots 5 792 287 et 5 792 290 par les lots projetés 6 722 374 et 6 722 375;

ATTENDU QUE l'article 5.2.3 du Règlement de lotissement numéro 238 prévoit, pour un lot non desservi situé en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, une superficie minimale de 4 000 m², une largeur minimale à la ligne avant de 50 m et une largeur minimale de 30 m mesurée sur la ligne d'un lac ou d'un cours d'eau;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

ATTENDU QUE le lot projeté 6 722 375 aurait une superficie de 3 651,6 m² et une largeur à la ligne avant de 11,98 m;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 722 374 aurait une superficie de 1 524,9 m², une largeur à la ligne avant de 30,67 m et une largeur de 24,33 m sur la ligne du cours d'eau;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale projetée permettrait au lot 5 792 290 de ne plus être enclavé et améliorerait ainsi sa situation, même si les normes minimales du Règlement de lotissement ne seraient pas entièrement respectées;

ATTENDU QUE le lot adjacent est déjà dérogatoire à certaines normes de lotissement et que l'opération projetée maintiendrait ou créerait les dérogations précisées dans la demande;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande au regard des critères prévus au règlement applicable;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure au 125, chemin du Père-Roy, telle qu'illustrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 24850 et la minute 629;

ATTENDU QU'un avis public de demande de dérogation mineure a été publié le 23 juillet 2026.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure au 125, chemin du Père-Roy, telle qu'illustrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 24850 et la minute 629.

Adoptée.

2026-08-10-10.6 OFFRE DE SERVICES EXP 2^E PARTIE 9^E RANG

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EXP a offert ses services afin d'assister la municipalité dans la préparation du projet de travaux de voirie locale sur le 9^e rang pour une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable, volet Redressement – Sécurisation, tel que prévu au PIIRL de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE le mandat consiste à produire des plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL avant le 18 septembre 2026;

ATTENDU QUE l'offre de service pour ledit mandat propose une tarification sur une base horaire selon le décret EXP jusqu'à un montant maximum de 5 000,00 \$ plus taxes, incluant les frais de transport.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service d'EXP en date du 16 juillet 2026, pour la préparation des plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL, pour un montant maximum de 5 000,00 \$ plus taxes, incluant les frais de transport.
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2026-08-10-10.7 DEMANDE D'AIDE PAVL 2^E PARTIE 9^E RANG

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☐ l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☒ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame la directrice générale et greffière-trésorière, Jeanne Bergeron, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame la directrice générale et greffière-trésorière, Jeanne Bergeron, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

2026-08-10-10.8 TRAVAUX CHEMIN SAINT-DENIS – LIBÉRATION DE LA RETENUE

ATTENDU QUE l'appel d'offres numéro SHE-24009456-AO (SHEM) concernant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-04-14-10.15, par laquelle le contrat relatif audit appel d'offres a été octroyé à Couillard Construction Ltée;

ATTENDU QUE la demande de paiement numéro 4 (réception définitive) présentée par Couillard Construction Ltée;

ATTENDU QUE la recommandation des professionnels au dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

- **DE** confirmer la réception définitive des travaux en date du 3 août 2026.
- **D'AUTORISER** le paiement du décompte numéro 4, d'un montant total de 19 677,97 \$ (incluant les taxes), à l'entrepreneur Couillard Construction Ltée, concernant les travaux de voirie et de pavage du chemin Saint-Denis, étant la libération du solde de la retenue contractuelle de 5 %, soit un montant de 17 115,00 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la recommandation de paiement numéro 4 émise par EXP datée du 16 juillet 2026, conditionnellement à la réception de la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis et la quittance finale de l'entrepreneur, le tout en conformité avec les termes et modalités des documents d'appel d'offres.

Adoptée.

2026-08-10-10.9 RÉHABILITATION ROUTE 251 – LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 %

ATTENDU QUE l'appel d'offres numéro SHE-26001899-AO (SHEM) concernant les travaux de réhabilitation de la chaussée Route 251 (Marais Duquette);

ATTENDU QUE la résolution numéro 2026-04-13-03.01, par laquelle le contrat relatif audit appel d'offres a été octroyé à Excavations Gagnon et Frères inc.;

ATTENDU QUE la demande de paiement numéro 2 présentée par Excavations Gagnon et Frères inc.;

ATTENDU QUE la recommandation des professionnels au dossier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE** confirmer la réception provisoire des travaux en date du 5 août 2026.
- **D'AUTORISER** le paiement du décompte numéro 2, d'un montant total de 9 452,30 \$ (incluant les taxes), à l'entrepreneur Excavations Gagnon et Frères inc., concernant les travaux de réhabilitation de la chaussée Route 251 (Marais Duquette), incluant la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 8 221,17 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la recommandation de paiement numéro 2 émise par EXP datée du 5 août 2026, conditionnellement à la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis, de la quittance des sous-traitants et fournisseurs, du certificat de la CNESST et de la CCQ et de la quittance partielle de l'entrepreneur. De retenir l'autre moitié de la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 8 221,18 \$, laquelle constitue la retenue de garantie au sens du contrat, qui ne sera remise à l'entrepreneur que dans les trente (30) jours suivant la réception sans réserve des travaux, le tout en conformité avec les termes et modalités des documents d'appel d'offres.

Adoptée.

2026-08-10-10.10 ENTENTE DE LOISIRS – VILLE DE COATICOOK

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu un projet d'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook et les subventions régionales à des organismes de loisirs/associations de sports en date du 20 juillet 2026;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde désire conclure une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook verse des subventions régionales à différentes associations ou organismes de sports et loisirs desservant des clientèles de toute la MRC de Coaticook et qu'elle assume différents services et installations qui desservent l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Coaticook s'entendent qu'elles doivent assumer une part des dépenses de la Ville de Coaticook visant des activités, services et installations aux bénéfices de l'ensemble des citoyens de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Pier Lévesque, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde accepte le projet d'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook et les subventions régionales à des organismes de loisirs/associations de sports pour la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031, tel que déposé par la Ville de Coaticook le 20 juillet 2026;
- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde autorise monsieur le maire et madame la directrice générale, à signer le projet d'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook et les subventions régionales à des organismes de loisirs/associations de sports et tout autre document nécessaire et utile afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-08-10-10.11 DEMANDE DE PROLONGATION DES SAUVETEURS

ATTENDU QU'une entente de gestion du personnel sauveteur pour la saison estivale 2026, a été signée le 18 février 2026, à raison de 992 heures de surveillance pour 2 sauveteurs, du 20 juin au 16 août, puis les 22, 23, 29 et 30 août, de 10 h 00 à 18 h 00, au coût de 39 332,80 \$ plus taxes;

ATTENDU QU'en 2026, le congé férié pour la « fête du travail » est le 7 septembre et qu'habituellement la plage est ouverte jusqu'à cette fête inclusivement;

ATTENDU QUE le tarif horaire pour la surveillance de la plage est de 39,65 \$ par heure par ressource;

- **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents que l'entente de gestion du personnel sauveteur pour la saison estivale 2026 soit prolongée pour les 5, 6 et 7 septembre (fête du Travail) inclusivement et d'en acquitter le tarif horaire tel que prévu à l'entente de gestion du personnel sauveteur.
- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2026-08-10-11 CULTURE ET GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE (INFRASTRUCTURES DES LOISIRS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir mentionne qu'il y a eu une réunion vendredi soir, mais il n'était pas présent. Il n'y avait pas de point qui nécessitait sa présence.

2026-08-10-12 FORÊT HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la réunion se tiendra dans 2 semaines. La tour fait fureur, si vous n'êtes pas encore allé voir la tour, allez-y, ça vaut la peine.

2026-08-10-13 LAC LIPPÉ

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il n'a pas eu de réunion avec l'APELL.

2026-08-10-14 LAC WALLACE

Monsieur le conseiller Benjamin Canzani mentionne que les tests d'eau à la plage, pour les bactéries, sont super beaux. C'est une très bonne nouvelle.

Dimanche le 23 août, il y aura une rencontre aux États-Unis, au Vermont, par le Département de conservation, il y sera question de comment réduire les apports en nutriments dans le lac et protéger la bordure.

2026-08-10-15 LOISIRS, FAMILLE, MADA

Monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre mentionne la Municipalité recevra le Défi Paul-Boutin, la fin de semaine du 21, 22 et 23 août. Il y aura des matchs au terrain de balle. Il invite la population à venir voir les matchs.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que le 22 août, il y aura la Tête dans les étoiles et que la première montée est à 19 h 45.

Si l'événement est annulé, ce sera indiqué sur notre site internet.

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il a reçu le résumé final et que plus de détails sont à venir dans les prochaines semaines.

2026-08-10-16 PLAN CLIMAT ET SADD

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin n'a rien à mentionner.

2026-08-10-17 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que c'est la collecte de sang des pompiers de Coaticook, mercredi. Ils sont à la recherche de sang. Il faut s'inscrire en ligne.

2026-08-10-18 RÉGIE RIGDSC

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y a eu un incendie au site d'enfouissement. La presse à déchets est une perte totale. Ils sont en recherche de solution. Il n'y aura pas de bris de service. Il y aura une réunion spéciale mercredi soir pour trouver un plan b.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

2026-08-10-19 SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le maire Steve Lanciaux rappelle de vous inscrire à CITAM (alerte de masse).

2026-08-10-20 TABLE DES USAGERS (MONT HEREFORD)

Monsieur le maire Steve Lanciaux n'a rien à mentionner.

2026-08-10-21 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public sur la présente séance.

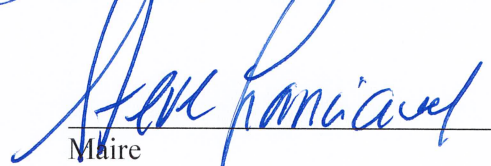
2026-08-10-22 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 14 septembre 2026 à 19 h 00.

2026-08-10-23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 20 h 03.


Directrice générale et greffière-trésorière


Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.